



MIVILUDES



Dérives sectaires en santé : la MIVILUDES et l'Ordre National des chirurgiens-dentistes agissent pour sensibiliser les chirurgiens-dentistes au risque de dérives thérapeutiques à caractère sectaire

Communiqué de presse
20/09/2017

Depuis ces cinq dernières années, le secteur de la santé et du bien-être est devenu une porte d'entrée propice aux mouvements à caractère sectaire. Profitant de la souffrance et de la vulnérabilité des malades ou de la quête d'un mieux-être ou de préserver son capital santé pour d'autres, ils les exposent à des risques de dérive. Le nombre de pseudo praticiens ou de marchands de bonheur, de dérives thérapeutiques dues à des pratiques commerciales trompeuses et de formations débouchant sur des qualifications non reconnues par l'Etat offre un marché inquiétant, largement ouvert et concurrentiel du parcours de soins conventionnels.

Serge Blisko, président de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) et Gilbert Bouteille, président du Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes ont signé ce matin une convention de partenariat. Il s'agit de la quatrième convention que la MIVILUDES signe avec une organisation de professionnels de santé. Elle témoigne de l'engagement des deux institutions à développer une vigilance sur les dérives sectaires en santé et à veiller à l'information du professionnel de santé et à la qualité des soins proposés aux patients, notamment en menant une réflexion sur les pratiques de soins non conventionnelles centrée sur l'information et la protection de l'usager du système de santé.

L'information est l'axe prioritaire retenu pour ce partenariat :

- une sensibilisation des conseillers ordinaires concernant les risques de dérives sectaires en santé pouvant être rencontrés dans le cadre de l'exercice de la chirurgie-dentaire ;
- une information destinée aux chirurgiens-dentistes afin de les prévenir des risques liés à des méthodes insuffisamment éprouvées de type dérive sectaire.

A propos de la MIVILUDES

La Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES), présidée par Serge Blisko et placée sous l'autorité directe du Premier ministre, a pour mission d'observer et d'analyser le phénomène sectaire, de coordonner l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires, et d'informer le public sur les risques et les dangers auxquels il est exposé.

La mission de la Miviludes est double. Elle doit d'abord assurer la veille en matière d'évolution du risque sectaire et prévenir les dérives par une information du public et une coordination de tous les services de l'Etat.

Elle doit aussi lutter contre les dérives sectaires en faisant en sorte que l'action publique soit systématiquement mise en œuvre quand sont établis des troubles à l'ordre public, des atteintes aux libertés fondamentales des individus, ou que les lois et règlements de la République sont enfreints.

La Miviludes répond à plus de 2 500 requêtes par an émanant de particuliers ou de services publics. Beaucoup de ces requêtes sont des appels à l'aide de familles désemparées ou souhaitant obtenir des informations sur un mouvement sectaire ou sur une pratique à risque, dont 40% concernent le domaine de la santé.

Elle peut être saisie par Internet (www.derives-sectes.gouv.fr), par courriel (miviludes@pm.gouv.fr)

A propos de l'Ordre National des chirurgiens dentistes

L'Ordre National des chirurgiens-dentistes, créé par une ordonnance en septembre 1945, est un organisme privé doté de la personnalité morale chargé d'une mission de service public. Il rassemble toutes les personnes habilitées à exercer la profession de chirurgien-dentiste en France, soit plus de 48 000 praticiens. Par ces différentes attributions, l'Ordre des Chirurgiens-dentistes participe directement à garantir la santé publique et la sécurité des patients.

L'Ordre est la seule autorité compétente pour l'enregistrement des praticiens de l'art dentaire exerçant en France. Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession de chirurgien-dentiste. Il veille au maintien des principes de moralité, de probité, de compétence et de dévouement indispensables à l'exercice de l'art dentaire et à l'observation, par tous ses membres, des devoirs professionnels, ainsi que des règles édictées par le code de déontologie. C'est donc l'autorité de contrôle des praticiens de l'art dentaire – ce contrôle s'exerçant notamment par l'intermédiaire de ses juridictions disciplinaires.

A l'initiative de son président, Gilbert Bouteille, qui a à cœur de mettre le patient au centre des réflexions en matière de santé publique, un pôle patient a été créé, afin de travailler de concert avec les associations représentatives des usagers du système de santé.

L'Ordre peut être saisi par Internet (www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr) et par courriel (courrier@oncd.org).

Contacts presse :

MIVILUDES

Audrey KEYSERS – secrétaire générale adjointe chargée de la communication et des relations avec les élus. Tel : 01 42 75 76 34 – audrey.keysers@pm.gouv.fr

Ordre National des chirurgiens-dentistes

Anne PERTHUIS – Tel : 01 53 53 36 87 - aperthuis@les-influenceurs.com
